



MAIRIE DE MONTMELARD

37 Place du Poilu - 71520

mairie@montmelard.fr – 03 85 50 22 16

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 20 MARS 2026

Séance du 20 mars 2026, l'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars, à 19h30, le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame FLEURY Laure, Maire.

Présents : FLEURY Laure, CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, RAVEAUD Marie-Pierre, , , CHEVRIER Océane, Benoît VOUILLON, CHARNAY Julien, BILLONNET Martine, TERRIER Benoît, FAURE Alice, ROUSSEAU Marie (suppléante)

Excusé : MARTIN Christelle, NESME Eric (suppléant)

Pouvoir : MARTIN Christelle donne pouvoir à CHEVRIER Océane

Convocation : Mardi 17 Mars 2026

Affichage : Mardi 17 Mars 2026

ORDRE DU JOUR

❖ INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS MUNICIPALES
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX ORGANISMES EXTERIEURS
- DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAUTAIRE
- QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Marie-Pierre RAVEAUD

Suite aux élections municipales qui ont eu lieu le 15/03/2026, il convient de procéder à l'installation du nouveau Conseil.

ELECTION DU MAIRE :

Avant l'ouverture de la séance, Mme le Maire sortant, Laure FLEURY, précise les modalités à mettre en œuvre lors du déroulement de la réunion.

Mme RAVEAUD, doyenne d'âge, prend la présidence de l'assemblée.

Elle précise que Mme MARTIN, excusée, a donné pouvoir à Mme CHEVRIER.

La condition de quorum est remplie.

Mme FLEURY se porte candidate au poste de Maire.

M. CHORIER et Mme CHEVRIER sont nommés assesseurs.

Il est alors procédé à l'élection du maire à bulletin secret.
Les assesseurs procèdent ensuite au comptage des bulletins.

Au premier tour, Mme Laure FLEURY est élue maire avec 10 votes pour et 1 vote blanc.

Mme le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE ET ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE :

Mme le Maire, Laure FLEURY, demande au Conseil de se prononcer sur le nombre d'adjoints à élire, en précisant que le pourcentage ne doit pas dépasser 30 % du nombre de conseillers.

Le Conseil décide de voter trois adjoints au maire.

Après avoir procédé au vote, au 1^{er} tour,

M. Jacques CHORIER est élu 1^{er} adjoint avec 10 votes pour et 1 vote blanc ;

Mme Marie-Pierre RAVEAUD est élue 2^{ème} adjointe, avec 10 votes pour et 1 vote blanc ;

M. Thierry THOMAS est élu 3^{ème} adjoint, avec 10 votes pour et 1 vote blanc.

Le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints, la feuille de proclamation des résultats, le tableau du Conseil Municipal ainsi que le tableau spécimen des signatures du maire et des adjoints sont rédigés.

DÉPARTEMENT
SAONE & LOIRE

COMMUNE :

Toutes les communes

ARRONDISSEMENT
MACON

MONTMELARD

EPCL à finalité propre :
CC St Cyr Pierre Boitron

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

Effectif légal du conseil municipal

11

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, premier rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sans réserve des dispositions de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-6-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour ou le même jour, par l'ordre des candidatures d'adjoints, par l'ordre de présentation sur une liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1^{er} Par la date la plus ancienne de leur élection intervenant depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2^{ème} Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3^{ème} En cas d'égalité de voix, par l'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 100 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers municipaux élus et le tableau de l'application de l'article L. 2113-6-2 du code électoral.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M, A, S, M, etc.)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communiste
1	Maire	M ^{me}	FLEURY Laure	22/01/77	20/03/26	167	OUI
2	Premier adjoint	M ^{me}	CHORIER Jacques	21/01/61	20/03/26	167	Suppléant
3	2 ^{ème} Adj.	M ^{me}	RAVEAUD Marie Pierre	20/01/58	20/03/26	167	
4	3 ^{ème} Adj.	M ^{me}	THOMAS Thierry	25/04/60	20/03/26	167	
5	Conseiller	M ^{me}	MARTIN Christelle	02/06/91	20/03/26	167	
6	Conseiller	M ^{me}	CHARNEY Julien	02/07/93	20/03/26	167	
7	Conseiller	M ^{me}	CHEVRIER Oceane	26/01/94	20/03/26	167	
8	Conseiller	M ^{me}	VOUILLON Benoit	07/01/90	20/03/26	167	
9	Conseiller	M ^{me}	BILLONNET Martine	01/06/64	20/03/26	167	
10	Conseiller	M ^{me}	TERREUR Benoit	07/01/90	20/03/26	167	
11	Conseiller	M ^{me}	FAURE Alice	15/01/90	20/03/26	167	
12	Conseiller	M ^{me}	NESNE Eric	20/03/75	20/03/26	167	
13	Conseiller	M ^{me}	ROUSSEAU Marie	13/02/83	20/03/26	167	
14							
15							

Cachet de la mairie :

A, le

Certifié par le maire,

le

Montmélard le 20/03/2026.

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Mme le Maire rappelle que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil, après avoir entendu Mme le Maire,

VU le CGCT et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

CONSIDERANT qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Mme le Maire certaines délégations prévues par l'article L. 2122-22 du CGCT.

DECIDE, à l'unanimité, de déléguer à Mme le Maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

Article 1 :

Mme le Maire est chargée, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT et pour la durée de son mandat :

3° - De procéder, dans la limite d'un montant maximum de 20 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° - De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

11° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

14° - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

16° - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les juridictions administratives, civiles et pénales (en première instance et en appel), et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

20° - De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant de 50 000 € ;

24° - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° - De demander à tout organisme financeur, dans le cadre de portage de projet d'intérêt communal, l'attribution de subventions ;

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

Article 2 :

Les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du CGCT.

Article 3 :

Autorise que la présente délégation soit exercée par le 1^{er} adjoint au Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

Article 4 :

Les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux portant sur les mêmes objets.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

VOTES : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Mme le Maire fait lecture de la Charte de l'élu local à l'assemblée

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS MUNICIPALES

Se référer au tableau des commissions

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX ORGANISMES EXTERIEURS

Se référer au tableau des commissions

TABLEAU DES COMMISSIONS - COMMUNE

		TITULAIRES			SUPPLEANTS		
VOIRIE	Voirie communautaire en lien avec la CC	Benoît TERRIER	Benoît VOUILLON	Thierry THOMAS			
	Entretien de la voirie communale - eau pluviale - programme pont	Benoît TERRIER	Benoît VOUILLON	Thierry THOMAS			
	Relation avec les commissions voirie des communes voisines pour travaux en commun - Mutualisation du matériel et suivi des usages et des réparations facturées aux 2 communes	Benoît TERRIER	Benoît VOUILLON	Thierry THOMAS			
ELAGUAGE	Organisation des campagnes d'élagages - répertoirer les parcelles et les propriétaires, Courriers en collaboration avec le secrétariat de mairie	Benoît TERRIER	Benoît VOUILLON	Thierry THOMAS	Secrétariat de Mairie	Jacques CHORIER	Marie Pierre RAVEAUD
Exploitation forestière	Suivi des plantations des parcelles communales	Benoît TERRIER	Benoît VOUILLON	Thierry THOMAS			
	Etat des lieux avant et après exploitation - relation avec les prestataires et les propriétaires forestiers	Benoît TERRIER	Benoît VOUILLON	Thierry THOMAS			
		Benoît TERRIER	Benoît VOUILLON	Thierry THOMAS			
RESEAUX ELECTRIFIES	Fibre	Jacques CHORIER	Thierry THOMAS		Secrétariat		
	Orange	Jacques CHORIER	Thierry THOMAS		Secrétariat		
	SYDESL	Jacques CHORIER	Thierry THOMAS	Benoît TERRIER	Secrétariat		
	Enedis	Jacques CHORIER	Thierry THOMAS	Benoît TERRIER	Secrétariat		
BATIMENTS COMMUNAUX	Entretien des bâtiments + CHAUFFERIE	Julien CHARNAY	Thierry THOMAS		Agent communal		
	Gestion des locations de la salle des fêtes	Emilie NESME			Secrétariat		
	Suivi et réassort du petit matériel de la salle des fêtes	Alice FAURE	Christelle MARTIN ?	Sonorisation à revoir en priorité + renouvellement tables			
	Commission de sécurité et mise en place des préconisations	Alice FAURE	Jacques CHORIER				
	Gestion du locatif - état des lieux - relation avec les locataires	Océane CHEVRIER	Jacques CHORIER				
	Suivi régulier du city stade - relais des manquements à la comcom - et suivi des aires de jeux	Agent communal	Jacques CHORIER				
	Accessibilité des bâtiments	Jacques CHORIER	Eric NESME ?				
	Evaluation annuelle de l'état de l'église - murs - cloches - sonorisation	Commission bâtiment	Agent communal	Sonorisation à revoir en priorité			
	Suivi du réseau et ouvrages	Jacques CHORIER	Martine BILLONNET	Benoît VOUILLON	Julien CHARNAY ?		
	Suivi et mise en place des préconisations du Schéma directeur	Jacques CHORIER	Martine BILLONNET	Benoît VOUILLON	Julien CHARNAY ?		
EAU	Rédaction du PGSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux)	Jacques CHORIER	Laure FLEURY	Alice FAURE	Julien CHARNAY		
	Mise en place du suivi agent avec création de support type fichier excel pour utilisation sur tablette - se référer au schéma directeur	Jacques CHORIER	Laure FLEURY	Alice FAURE	Julien CHARNAY		
	SYDRO	Jacques CHORIER			Martine BILLONNET		
		Jacques CHORIER					
SCOLAIRE - PERISCOLAIRES - TRANSPORT SCOLAIRE	Périscolaire	Christelle MARTIN	Marie Pierre RAVEAUD	Laure FLEURY	Océane CHEVRIER		
	Scolaire - relation enseignant et Education nationale	Christelle MARTIN	Marie Pierre RAVEAUD	Laure FLEURY	Océane CHEVRIER		
	Transport scolaire communale - collège - lycée	Christelle MARTIN	Marie Pierre RAVEAUD	Laure FLEURY	Océane CHEVRIER		
	Mesures réglementaires + PPMs	Christelle MARTIN	Marie Pierre RAVEAUD	Laure FLEURY	Océane CHEVRIER		
ECONOMIE	Promotion du bâtiment communautaire	Julien CHARNAY	Jacques CHORIER	Laure FLEURY			
	Relations avec les entreprises et les exploitations agricoles locales -	Laure FLEURY	Benoît VOUILLON	Julien CHARNAY	SUGGESTION EN CAS CRISE pour l'agricole		
CIMETIERE	Gestion du funéraire	Christelle MARTIN	Marie Pierre RAVEAUD	Marie ROUSSEAU	Secrétariat de mairie		
	Entretien du cimetière - Appel à bénévoles	Christelle MARTIN	Marie Pierre RAVEAUD	Marie ROUSSEAU			
	Entretien du cimetière - Gestion des déchets - affichage	Christelle MARTIN	Marie Pierre RAVEAUD	Marie ROUSSEAU			
CIAS - SOCIAL	CIAS - Colis	Marie ROUSSEAU	Marie Pierre RAVEAUD		Laure FLEURY		
	Lien avec les aînés en période de crise (canicule par exemple)	Marie ROUSSEAU	Marie Pierre RAVEAUD		Laure FLEURY		
	Relation ADMR - MARPA	Marie ROUSSEAU	Marie Pierre RAVEAUD		Laure FLEURY		
CNAS		Emilie NESME			Laure FLEURY		
CORRESPONDANT DEFENSE - GESTION DES ALERTES	Suivi et relais des alertes préfectorales	Alice FAURE					
	Elaboration d'un plan de sauvegarde communal	Alice FAURE	Laure FLEURY	Marie Pierre RAVEAUD			
	Organisation des cérémonies commémoratives	Laure FLEURY		Marie Pierre RAVEAUD			
URBANISME - FONCIER - REVISION PLUI		Martine BILLONNET	Julien CHARNAY	Laure FLEURY			
SAFER - VEILLES FONCIERES		Martine BILLONNET	Thierry THOMAS	Benoît TERRIER			
Natura 2000 - ZNIEFF		Martine BILLONNET	Thierry THOMAS	Benoît TERRIER	Jacques CHORIER		
COMMUNICATION RESEAUX - PRESSE - ASSO	Panneau pocket	Océane CHEVRIER	Christelle MARTIN		Alice FAURE alerte préf		
	Page facebook	Emilie NESME					
	Site Internet	Emilie NESME	Alice FAURE				
	Presse	Marie Pierre RAVEAUD	Laure FLEURY				
	Relation auprès des associations	Alice FAURE	Marie Pierre RAVEAUD				
	Bulletin Municipal	Alice FAURE	Christelle MARTIN	Mireille JUGNON	Babeth CARRETTE	Monique LOISON	Marie Pierre RAVEAUD
LISTE ELECTORALE	Membres conseil + extérieur	Christelle MARTIN	Martine BILLONNET		Océane CHEVRIER		Marie Pierre RAVEAUD
COMMISSION IMPÔTS	Membres conseil + extérieur	Eric NESME	Julien CHARNAY		Christelle MARTIN		Marie Pierre RAVEAUD
FINANCES - BUDGET		TOUT LE MONDE					
APPEL D'OFFRES		TOUT LE MONDE					
CPI - Relation avec les SPV - recrutement - suivi des carrières		Laure FLEURY					
Developpement durable		Océane CHEVRIER	Thierry THOMAS	Alice FAURE	Jacques CHORIER		

TABLEAU DES COMMISSIONS EXTERNES - COMMUNAUTE DE COMMUNES

		TITULAIRES			SUPPLEANTS		
DELEGUE COMMUNAUTAIRE		Laure FLEURY			Jacques CHORIER		
CLETC		Laure FLEURY					
EPAGE - GEMAPI -		Jacques CHORIER			Martine BILLONNET		
SMAA		Jacques CHORIER			Martine BILLONNET		
SIRTOM		Jacques CHORIER			Alice FAURE		
SEJ		Océane CHEVRIER	Christelle MARTIN	Laure FLEURY	Jacques CHORIER		
OFFICE DU TOURISME		Christelle MARTIN			Laure FLEURY		
PETR		Laure FLEURY					
SYDESL		Benoît TERRIER	Jacques CHORIER	Thierry THOMAS			
ATD		Laure FLEURY			Jacques CHORIER		
COOPERATION							

DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAUTAIRE

Mme le Maire rappelle le nombre de sièges communautaire détenus par la commune : 1 et donc le nombre de conseillers élus de droit dans l'ordre du tableau : 1 titulaire et 1 suppléant.

Vu l'ordre du tableau du Conseil Municipal ;

Considérant que la commune ne dispose que d'un seul conseiller au Conseil de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier, un conseiller suppléant peut être désigné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner Mme Laure FLEURY, Maire, conseiller communautaire titulaire.

DECIDE de désigner M. Jacques CHORIER, 1^{er} adjoint, conseiller communautaire suppléant.

VOTES : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

Des petits travaux d'étanchement des sols sont programmés à l'école dans les salles de classe et les sanitaires. Les portes des caves seront changées pour des fermetures permettant plus d'aération. Un devis est demandé pour la réalisation d'une chappe béton dans la cave arrière vers le garage bus.

Une réunion SAFER aura lieu prochainement pour l'attribution des biens GIRARDON.

La séance fut levée à 23h30.

Marie-Pierre RAVEAUD
Secrétaire de séance



Laure FLEURY
Maire

